

d'une parfaite santé, est vacciné avec du virus renfermé dans un tube provenant du conservateur d'Aqui (1). Dix jours après, le 7 juin, on prit du vaccin dans les pustules de cet enfant, et l'on s'en servit pour inoculer dans une seule séance quarante-six enfants, qui tous étaient parfaitement sains. Le 12 du même mois, dix-sept autres enfants furent vaccinés avec du liquide de l'un des quarante-six de la première série. Le chiffre des vaccinés s'est ainsi élevé à soixante-trois, et sur ce nombre quarante-six ont été infectés; trente-neuf sur les quarante-six de la première série et sept sur les dix-sept de la seconde ont présenté des traces de syphilis. Le 7 octobre, sur vingt-trois de ces enfants, six étaient morts sans traitement, quatorze étaient en voie de guérison, trois étaient en danger; les vingt-trois autres se trouvaient dispersés dans diverses communes. Vingt mères ou nourrices furent infectées (2). Une épidémie assez semblable, dont le point de départ est un peu plus obscur, a été observée par le docteur Glutter. Dans un village de 650 habitants, 34 individus d'âge et de sexe différents furent atteints d'accidents syphilitiques de la bouche et de la gorge après la vaccination; malheureusement il ne fut pas possible de déterminer d'une façon exacte le sujet vacciné qui était affecté de syphilis.

En 1856, à Lupara, dans le royaume de Naples, le docteur Marone vaccine dans les premiers jours de novembre un certain nombre d'enfants avec du vaccin en tube, qui venait de Campo-Basso et qui se trouvait coloré par un peu de sang. Un premier enfant reçut le vaccin et le transmit ensuite aux autres; vingt-trois de ces enfants, y compris le vaccinateur, formant la presque totalité des vaccinés, quoique nés de parents sains et exempts d'accidents vénériens, furent atteints de syphilis à la suite de la vaccination. Les mères de ces enfants contractèrent à leur tour la maladie. Dans une seconde série de vaccinations pratiquées avec du vaccin provenant des premiers vaccinés, onze autres enfants eurent la vérole, et, comme ceux-ci, ils infectèrent leurs mères; celles-ci infectèrent onze nourrissons qu'elles avaient, et quelques-unes d'entre elles communiquèrent la maladie à leurs maris. De toutes jeunes filles furent aussi infectées par leur contact avec les nourrissons ou avec les enfants (3).

Trousseau a été témoin d'un fait de syphilis vaccinale qui s'est présenté à sa clinique dans le courant de l'année scolaire 1861-1862. Une jeune femme, âgée de dix-huit ans et qui n'avait aucun symptôme de syphilis, est vaccinée avec du liquide provenant de pustules vaccinales régulières. Le résultat fut presque nul, ce qui n'étonna pas, puisqu'elle avait été déjà vaccinée. Mais un

(1) Il a paru depuis au docteur Pacchiotti que cet enfant avait pu contracter la syphilis d'une nourrice. — Pacchiotti, *Sifilide trasmessa per mezzo della vaccinazione, in Rivalta presso Acqui*. Torino, 1862. — H. Lee, *De l'inoculation syphilitique*, traduite en français par E. Baudot, 1863.

(2) Voy. *Gazetta medica italiana*, 4 novembre 1861, et *Gaz. hebd.*, 1861. — Pacchiotti, *loc. cit.* — Consultez: Jaccoud, dans *Gaz. hebd.*, 1861. — Amédée Latour, Cerise, Lachèse, dans *Union méd.*, même année. — Venot, dans *Journ. de Bordeaux*, mars 1862, p. 117. — Will. Acton, *British med. Journal*, 22 février 1862.

(3) *L'Imparziale*, n° du 1^{er} mars 1862, p. 142. — Pacchiotti, *loc. cit.*, p. 99. — H. Lee, *loc. cit.*, p. 76, et *The Lancet*, 1862, t. 1, p. 567. — Consultez Stricker, dans *Vrchow's Archiv*, t. XXII, p. 285-312, 1861.

mois plus tard, survinrent deux pustules ecthymateuses aux bras, et peu de temps après une roséole syphilitique. Chez quatre enfants qui avaient été inoculés en même temps, tout se passa régulièrement. Auzias Turenne (1) a rapporté plusieurs faits de syphilis observés dans de semblables conditions. Chassaignac (2) a mis sous les yeux de la Société de chirurgie un enfant chez lequel on ne pouvait invoquer de syphilis héréditaire et qui cependant fut atteint de syphilis quelque temps après avoir été vacciné. Devergie (3) et Hérard (4) ont communiqué chacun un fait du même genre à l'Académie de médecine. Viennois y a fait connaître deux observations du docteur Adelasio de Bergame (5). Millard (6) a rapporté aussi un cas de syphilis vaccinale. Laroyenne (7), Rodet de Lyon (8), Bouvier (9), ont publié des faits semblables. Roger et Depaul (10), délégués par l'Académie de médecine pour faire un rapport sur une nouvelle épidémie vaccino-syphilitique observée à Auray (Bretagne), trouvèrent que sur cent quarante enfants vaccinés par une sage-femme, en deux fois, la plupart présentaient des manifestations syphilitiques ayant eu leur point de départ évident aux lieux d'inoculation.

Telle est, bien qu'encore incomplète, la longue série d'observations qui prouvent aujourd'hui, d'une façon indubitable pour le plus grand nombre des médecins, la transmission de la syphilis par la vaccination. Ces observations sont rapprochées dans le tableau ci-dessous :

Cas de	Ceroli	46 vaccinés.	40 infectés.	6 sains.
—	Tassani	64	—	18
—	Wundartz B.	24	—	5
—	Hübner	13	—	5
—	Monell (New-York)	1	—	»
—	Marcolini	40	—	»
—	Viani	2	—	»
—	Lecoq	2	—	»
—	Galligo	14	—	»
—	Rivalta	63	—	17
—	Bidard	6	—	6
—	Moutain	30	—	30
—	Schreier	2	—	2
—	Trousseau	5	—	4
—	Marone	34	—	»
—	Devergie	1	—	»
—	Chassaignac	1	—	»
—	Hérard	1	—	»
—	Adelasio	2	—	»
Total	351	258	93

(1) Voy. *Courrier médical*, 1863.

(2) *Bullet. de la Société de chirurg.*, séance du 26 août 1863.

(3) Devergie, *Bullet. de l'Académie de méd.* Paris, 1862-1863, t. XXVIII, p. 664.

(4) Hérard, *Ibid.*, p. 1189.

(5) *Bullet. de l'Acad. de méd.* 1864-1865, t. XXX, p. 20.

(6) *Bullet. de la Société méd. des hôpit.*, t. II, série 2, p. 221, année 1865.

(7) *Gaz. médicale de Lyon*, 16 juin 1864.

(8) *Ibid.*, 1865, p. 35.

(9) *Bullet. de l'Acad. de méd.*, séance du 28 février 1865. — Voyez encore *Gaz. des hôpit.*, 22 octobre 1864.

(10) *Bullet. de l'Acad. de méd.*, et *Rapport sur les vaccinations pratiquées en France pendant l'année 1865*, Paris, 1867. — Lediberder a plus tard nié que l'épidémie d'Auray fût syphilitique, voyez *Bullet. de l'Acad. de méd.*, séance du 8 mars 1870.

Je sais bien qu'il existe des faits négatifs ; mais ces faits, supposé même que l'interprétation rationnelle de Viennois ne leur soit pas toujours applicable, ne prouvent rien vis-à-vis des nombreux faits positifs ci-dessus rapportés. Dans une célèbre discussion soulevée devant l'Académie de médecine (1), les avis furent partagés ; mais en définitive la plupart des membres, sinon tous, ont fini par reconnaître qu'il n'était plus possible de nier ce mode de contagion syphilitique qui eut pour défenseurs MM. Depaul, Trousseau et Bouvier. La Société médico-chirurgicale de Londres (2) a été saisie de la même question, par H. Lée et par Jon. Hutchinson ; ce dernier a raconté que sur douze enfants vaccinés par lui, tous, à l'exception d'un seul, eurent des boutons de vaccine, et que tous, excepté deux, eurent des chancres indurés dans les boutons. La transmission de la syphilis par la vaccination est donc un fait incontestable ; il ne reste plus aujourd'hui qu'à trouver les moyens propres à empêcher ce genre de contagion, c'est ce que nous chercherons plus loin.

Opérations diverses. Scarifications, tatouage, cathétérisme, etc. — La syphilis vaccinale n'est pas toujours l'effet d'un vaccin vicié, elle peut tenir quelquefois à la malpropreté de l'instrument qui dans une série de vaccinations se sera chargé d'un sang infecté. L'auteur de la contagion n'est plus alors le vaccinifère, mais bien un des vaccinés, comme il est arrivé dans un fait observé par Lorain (3) en 1866, à l'hôpital Saint-Antoine. La vaccination n'est pas la seule opération à l'aide de laquelle on puisse transmettre la syphilis. En 1577 il exista, comme nous le savons, à Brunn en Moravie, une épidémie syphilitique dont on finit par trouver l'origine dans les scarifications que s'étaient fait faire un certain nombre de personnes par un baigneur étuviste de la ville (4). Des faits du même genre ont été observés à Bamberg en 1603 par Sigismund Snizer, à Ulm, en 1662, par G. Horst et à Windshelm, en 1624, par Marc Widemann, sur plus de soixante-dix personnes. La maladie chez toutes avait été causée par l'emploi des ventouses (5). Plus certainement encore que dans la vaccination, le sang est ici l'agent de transmission.

L'opération du tatouage aurait été parfois aussi, paraît-il, un moyen de propagation de la syphilis (6). Chose plus triste à dire, mais que nous ne pouvons cacher, des opérations pratiquées par des médecins ou des chirurgiens peu soigneux ont, dans quelques circonstances, produit la contamination syphilitique. C'est ainsi que, dans ces dernières années, on put observer à Paris même des cas de syphilis qui parurent n'avoir d'autre origine que le cathétérisme de la trompe d'Eustache. Dans la séance de la Société médicale

(1) Discussion sur la syphilis vaccinale, *Bulletin de l'Acad. de méd.*, année 1865.

(2) *Royal medical and surgical Society*, années 1868, 1871 et 1873. *Gaz. méd. de Paris*, p. 422-434, 1872, et p. 271, 1873. — Jon. Hutchinson, *Report on two series of cases in which syphilis was communicated in the practice of vaccination*, London, 1871. — Comparez Auspitz, *Syphilis vaccinale*, *Archiv f. Dermat. und Syphilid.*, III, p. 414, 1871.

(3) R. Petit, *Transmission de la syphilis par la vaccination*. Thèse de Paris, 1867.

(4) Voy. l'Historique, p. 21.

(5) Voy. Astruc, *De morbis venereis*, 1748.

(6) Voy. Pétry, *Uebertragung der secundäre Syphilis durch das Tätowiren* (*Allgem. Wien. med. Zeitung*, n° 14, 1859).

des hôpitaux du 28 septembre 1861 (1), une malade fut présentée par Lallier, laquelle s'était trouvée infectée de cette façon, et dans la séance suivante, 12 octobre, treize faits de ce genre de communication furent cités par différents membres. Il est vrai toutefois, selon la remarque du docteur Roger, que quelques-uns de ces faits, un petit nombre en tout cas, pouvaient faire double emploi. En 1863, mon ami le docteur Maurice Raynaud me montra à l'hôpital Saint-Louis, dans le service du professeur Hardy, une victime de ce genre d'opération. Un fait qui demande à être rapproché des précédents fut publié, en 1866, dans la *Gazette hebdomadaire*. Heureusement pour l'honneur du corps médical parisien, nous devons dire que tous les malades dont il est ici question avaient reçu les soins du même spécialiste (2). Un point à noter, c'est la gravité de la syphilis dans un grand nombre de ces cas.

Il est évident que le cathétérisme de la vessie est susceptible des mêmes inconvénients. S'il n'y a jusqu'ici aucun fait qui signale ce mode de contagion, n'est-ce pas à cause du siège même du mal ? Enfin on a vu la circoncision (3), l'application d'un spéculum malpropre, des ériges, transporter le principe du chancre (4), et l'on comprend combien il serait aisé de produire des faits malheureux à l'aide du laryngoscope, du bistouri, de la lancette (5). Les linges à pansements peuvent être eux-mêmes des moyens de contagion, de sorte que le chirurgien comme le médecin ne peuvent prendre trop de soins de propreté dans l'exercice de leur profession. Il est une opération chirurgicale maintenant tombée en désuétude et dans laquelle aussi la syphilis a pu se transmettre, c'est la transplantation des dents. Quelques observations rapportées à ce sujet par Hunter ne paraissent laisser que peu de doute, malgré l'avis contraire de ce chirurgien (*Œuvr. compl.*, p. 666).

Professions. — Il est parfaitement prouvé aujourd'hui que certaines professions ont quelquefois servi à propager la syphilis. Plusieurs faits de transmission de cette maladie chez les ouvriers qui soufflent le verre ont été observés par les médecins de Rive-de-Gier, où existe une usine destinée à la fabrication de la verrerie. Le docteur Niobis, médecin de cette localité, a vu pour son compte une dizaine de cas de ce genre, et Rollet (6), qui a pu en vérifier l'exactitude, les a invoqués avec raison comme preuves de la contagiosité des lésions secondaires. C'est qu'en effet les plaques muqueuses, toujours si fréquentes à la bouche, sont, dans ces conditions, bien plus souvent que le chancre, les accidents contaminants. Rien du reste ne favorise mieux la transmission morbide que l'obligation pour un ouvrier de prendre immédiatement et

(1) Voy. *Bull. et mém. de la Soc. méd. des hôp. de Paris*, année 1864, p. 299, 213, 231, et année 1865, p. 134 et 136.

(2) Un nouveau fait vient de paraître (voy. *Gaz. méd. de Lyon*, 1^{er} mars 1866).

(3) Ricord, *Lettres sur la syphilis*, p. 98, et *Gaz. des hôp.*, 1862.

(4) Tardieu, *Étude médico-légale sur les maladies accidentellement et involontairement produites par imprudence, négligence ou transmission contagieuse, comprenant l'histoire médico-légale de la syphilis* (*Ann. d'hygiène et de méd. légale*, 2^e série, t. XXI, p. 371).

(5) Voyez un cas de syphilis qui paraît avoir été transmise par la saignée, dans *Ephemer. nat. curios. decur.*, ann. V, obs. II.

(6) *Archives de méd.*, 1859. — *Gaz. méd. de Lyon*, 16 nov. et 1^{er} déc. 1862. — Comparez Dechaux, *Epidémie syphilitique à la verrerie de Montluçon* (*Gaz. méd. de Lyon*, n° 15 et 16, 1867).

de presser entre ses lèvres le tube de fer (canne) qu'un de ses camarades atteint de lésions buccales vient lui-même de tenir dans sa bouche. Il a suffi de connaître ce foyer de contagion pour l'éteindre. Diday a proposé de faire visiter les ouvriers tous les quinze jours et de n'admettre dans les ateliers que ceux qui seraient porteurs d'un certificat de santé délivré par le médecin. Chassagny, dans la crainte que ce moyen ne paraisse vexatoire aux ouvriers, conseille de se servir d'un *embout* dans lequel pourrait s'introduire la canne. Chaque ouvrier, ayant son embout, cesse nécessairement d'être exposé. Ce moyen très-applicable a été aussi recommandé par Viennois au congrès de Rouen (1).

Objets divers. Ustensiles de ménage, linge, habits, etc. — Léonard Botal rapporte qu'un de ses intimes amis, homme de bien et de probité, fut cruellement attaqué de la maladie vénérienne et qu'il protesta toujours avec les plus grands serments qu'il ne pouvait comprendre d'où lui était venue cette maladie, à moins que ce ne fût pour avoir bu dans le verre d'un homme avec lequel il vivait familièrement et qui en était alors violemment tourmenté (2). Dans l'intéressant mémoire de Rollet (3), on trouve le fait d'une jeune femme de mœurs irréprochables qui contracta une syphilis dont la première manifestation fut un chancre à la lèvre. Après un interrogatoire qu'il fit subir à cette malade, en présence de sa mère et de son mari, Rollet resta persuadé que la maladie avait été communiquée par la cuisinière. Celle-ci, malade depuis huit ou dix mois, avait l'isthme du gosier envahi par une éruption de plaques muqueuses confluentes, et la jeune dame avait l'habitude de goûter tous les mets que lui préparait sa domestique, avec la même cuiller et immédiatement après elle. La pipe, cet objet si répandu et qui se prête si facilement et si volontiers à des amis, doit compter aussi parmi les ustensiles qui servent à communiquer la syphilis : ce moyen de transmission, que certains faits rendent peu contestable, a été observé par nous sur un ami.

L'usage de linges provenant d'individus infectés est une autre cause de propagation de la syphilis, qui, si l'on en croit les auteurs anciens, n'est pas extrêmement rare. Nicolas Massa (4) prétend avoir guéri un de ses amis, qui avait pris le mal pour avoir couché seulement une nuit dans des draps qui avaient servi à un homme affecté d'un ulcère vénérien à la jambe. Fabrice de Hilden (5) rapporte qu'une jeune fille de quinze ans, faisant le carnaval dans une assemblée de seigneurs et ayant changé d'habits avec un jeune homme, contracta des pustules et des ulcères véroliques aux parties naturelles par le seul attouchement des caleçons, qui étaient infectés. Ces deux faits et cet autre d'Ant. Fracanziani (6), qui dit avoir vu une jeune fille de sept ans qui avait

(1) Voy. *Gazette hebdomadaire*, p. 666, 1863.

(2) *Lib. de luis venereae curandae ratione*, cap. IV.

(3) Rollet, *Recherches cliniques et expériment. sur la syphilis*. Lyon, 1862, obs. xxvi et xxix.

(4) Nicolas Massa, *Lib. de morbo gallico*, tract. I, cap. II.

(5) Fabrice de Hilden, *Obs. chirurg. et méd.*, 1716, centur. I, obs. c.

(6) Cité par Astruc, t. II, p. 10.

gagné le mal pour avoir porté une robe de peau dont s'était servie une femme vérolée, n'auraient sans doute pas une grande valeur aujourd'hui, si un observateur distingué de notre époque, H. Clerc, n'avait remarqué un exemple fort peu différent. Un vieillard de plus de soixante-dix ans, qui depuis de longues années n'avait pas eu de rapports sexuels, fut atteint d'un chancre infectant du gland, lequel, selon toute apparence, provenait du frottement de l'organe contre un pantalon d'origine très-suspecte qu'il portait depuis environ deux mois (1). Gabriel Fallope (2) dit s'être entretenu avec un vieillard qui avait chez lui deux vérolés pleins d'ulcères aux parties postérieures et qui assurait avoir pris ce mal par l'usage des mêmes latrines. Il n'est guère possible d'ajouter foi à un semblable fait; néanmoins j'ai voulu signaler cette observation dont le lecteur sera juge, car je tenais à fixer l'attention sur ce point, que la contagion médiate de la syphilis est plus fréquente qu'on ne le pense communément.

CONDITIONS ET RÉSULTAT IMMÉDIAT DE LA CONTAGION.

Quels que soient le produit de sécrétion qui renferme le virus et le mode suivant lequel cet agent morbide se trouve transporté, il faut, pour que la contagion ait lieu, que cette semence tombe sur un terrain, et pour qu'elle puisse y germer, il est encore nécessaire qu'elle le pénètre, sans quoi elle se dessèche et reste stérile. Nous savons que tout individu en puissance de syphilis est incapable de contracter de nouveau cette maladie, et que des nourrices contaminées n'éprouvent aucun accident de la part d'un nourrisson syphilitique. En dehors de ces cas, il est de fait que certains individus sont réfractaires à la syphilis sans qu'il soit possible de savoir si c'est l'effet d'une disposition générale ou d'un état purement local. Ces deux conditions peuvent exister. Nous connaissons peu les dispositions générales relatives à cette immunité; pour ce qui est de l'état local, il paraît certain que la condition essentielle de l'introduction du virus est une érosion cutanée ou épidermique. Fabre croit l'absorption possible en dehors de toute espèce de plaie, mais il admet qu'elle est plus facile lorsque le virus est déposé sur une muqueuse recouverte d'un léger épithélium. Ricord (3) pense au contraire, avec le plus grand nombre des syphiligraphes modernes, que la présence d'une écorchure est de rigueur. Les nombreux faits de contagion que nous avons rappelés plus haut ne laissent pas le moindre doute à cet égard. Les régions ordinairement contaminées, comme les lèvres et le sein, ne se font-elles pas remarquer par leur tendance aux déchirures? Les cas déjà cités de femmes infectant des individus après un coït impur, tout en restant saines, ne sont-ils pas un argument sérieux relativement à la nécessité d'une excoriation dans l'absorption du virus syphilitique?

Le chancre, a dit Ricord, est l'exorde obligé de la syphilis acquise. Cette loi a été confirmée depuis par des recherches nombreuses, et en particulier par

(1) Voyez A. Martin, thèse citée, p. 44.

(2) G. Fallope, *De morbo gallico tractatus*, cap. xxii.

(3) Ricord, *Lettres sur la syphilis*, 3^e édit. Paris, 1863, p. 183.

celles de Fournier, qui, sur un relevé de 1046 malades hommes, a trouvé que le chancre avait pu être constaté 1033 fois, et cela soit d'après les rapports des malades, soit d'après le résultat d'une investigation personnelle. Treize fois seulement sur ce chiffre, le chancre ne put être retrouvé comme origine, ce qui ne prouve pas évidemment qu'il ait fait défaut. Lorsque la contagion de l'accident primitif était seule admise, la loi posée par Ricord devait paraître toute naturelle; mais le jour où la contagiosité des accidents secondaires fut prouvée, on pouvait se demander si cette même loi était toujours vraie. Les observations ne se firent point attendre, et bientôt aussi une discussion de priorité s'engagea; mais sur ce point comme sur tant d'autres, il existait déjà des données importantes, qu'il eût été bon de rappeler tout d'abord.

Brassavole en 1550 (1), Rondelet (2) en 1574, écrivaient que chez les nourrices infectées, la vérole commence par des ulcères du sein. A. Trajan Pétrone tenait un langage assez semblable (3). « La première partie qui est affectée (chez les nourrices), dit Fabre (4), est le mamelon, parce que la bouche de l'enfant l'imprègne d'une salive infectée. Il survient donc à cette partie, d'abord une phlogose douloureuse et ensuite des petits boutons qui se changent en ulcères ou chancres; très-souvent les glandes des aisselles ou celles du col se gonflent en même temps, de même que celles des aines, où il survient des bubons, lorsque les chancres occupent les parties de la génération. Après ces symptômes primitifs, la nourrice en éprouve d'autres qui caractérisent la vérole confirmée, etc... » Bosquillon n'est pas moins explicite dans sa traduction de Bell (5), lorsqu'il dit: « La syphilis héréditaire se communique avec une facilité extrême. Si l'on donne un enfant ainsi infecté à une nourrice saine, on voit bientôt le mamelon de cette malheureuse se gonfler et rougir, l'inflammation gagne l'auréole qui environne ce mamelon; peu de jours après, il s'élève de petites vésicules qui s'ouvrent et se transforment en ulcères qui ont tous les caractères d'un ulcère vénérien; les glandes des aisselles s'engorgent, la maladie résiste longtemps au spécifique. » Suivant Petit-Radel (6), le chancre du sein, assez fréquent chez les nourrices qui reçoivent des nourrissons infectés de quelques ulcérations à la bouche, se manifeste toujours à son origine sous la forme d'un petit bouton rouge qui démange beaucoup; ce bouton fait bientôt pointe, s'enflamme, s'excorie, s'étend, et, occupant tout le mamelon, il rend une matière visqueuse et un peu blanche. On lit d'autre part dans la *Chirurgie clinique* de Delpèch, de Montpellier (7): « Il n'est pas rare que des baisers sur la bouche, donnés par des personnes infectées et portant

(1) *De morbo gallico tract.*, cap. xxii. Voyez plus loin, dans la partie médico-légale, la citation précise de Brassavole.

(2) *Aphrodisiacus*, p. 935.

(3) Videmus infantes ulcere in labiis primum orto in luem gallicam incidere, nutrices in papillis, viros in pene, meretrices in vulva... Primi affectus sunt velut ulcera in pene, in vulva, in ano, quæ coitu contrahuntur, in labiisque tum suctu, tum osculo, in maxillisque nutricibus inquinatos infantes lactantibus evenire solent. *Aphrod.*, p. 1167.

(4) Fabre, *Traité des maladies vénér.* Paris, p. 15, 1773.

(5) Bell, *Traité des maladies vénériennes*, etc., t. II, p. 620.

(6) Petit-Radel, *Cours des maladies syphil.*, t. I, 1812, p. 361.

(7) *Chirurg. cliniq. de Montpellier*, t. I, 1823, p. 327.

quelques symptômes syphilitiques au gosier ou dans la bouche, donnent lieu à une infection qui se fait par le bord libre des lèvres. On observe communément alors une ou plusieurs *ulcérations* suivies ordinairement de l'*engorgement* inflammatoire des ganglions lymphatiques correspondants, ceux des régions jugulaires ou sous-maxillaires. Cette conséquence est tellement commune, que l'engorgement concomitant des glandes en succédant de fort près aux ulcérations syphilitiques peut servir à distinguer les ulcérations primitives ou chancreuses des ulcérations consécutives provenant d'une vérole ancienne, et qui n'entraînent jamais un pareil accident. Le chancre et le bubon sont donc les symptômes exclusifs de l'infection syphilitique exercée par la bouche. » Après ces citations, il n'est pas besoin de longs commentaires pour montrer qu'un certain nombre de médecins des siècles passés et du commencement de celui-ci ont été conduits, par l'observation clinique, à regarder comme l'analogie du chancre infectant la lésion qui résulte de la contagion des accidents secondaires.

Ces faits étaient oubliés, lorsque, le 14 novembre 1855, Auzias Turenne avança, devant la Société médicale du Panthéon (1), qu'il n'y a pas d'induration plus nettement accusée que celle qui occupe l'endroit contaminé par la communication de la syphilis transmise par des accidents secondaires. Dans la séance du 13 février suivant, Langlébert émit pour la première fois cette idée qu'il a développée plus tard (2), à savoir que la syphilis secondaire, en se transmettant, reproduit la syphilis primitive, c'est-à-dire le chancre. Cette proposition, qui ne reposait encore que sur un petit nombre de faits, fut bientôt acceptée, développée et propagée par Rollet, de Lyon (3), et ses deux principaux élèves, Guyenot (4) et Viennois (5). Faisant appel aux faits expérimentaux et réunissant un grand nombre d'observations cliniques, Rollet sut élever à la hauteur d'un principe ce fait, que la syphilis, quelle que soit sa provenance, débute toujours par un chancre primitif. Mais ce dogme est-il aussi absolu que tendrait à le croire le syphilographe lyonnais (6)? Telle n'est pas l'opinion de Ricordi de Milan (7), qui lui oppose des faits dans lesquels ce n'est plus un chancre qui est le premier effet d'une contamination par des accidents secondaires, mais une simple papule. Ces faits sont trop importants et s'accordent trop bien avec la division que nous avons établie touchant les formes de l'accident primitif pour que nous n'ayons pas à les rapporter.

Une femme contracta au sein un chancre ulcéré pour avoir allaité l'enfant de sa voisine, atteint d'accidents syphilitiques à la bouche. Cette femme voulut continuer de faire teter son enfant dans ces conditions. Ricordi vit se développer chez ce dernier, à la pointe de la langue et un peu à droite, une papule opaline à peine

(1) *Extrait des procès-verbaux de la Soc. méd. du Panthéon*, p. 6, Paris, 1855.

(2) *Moniteur des hôpitaux*, décembre 1858. — *Du chancre produit par la contagion des accidents secondaires de la syphilis*, 1862.

(3) *Gaz. méd. de Lyon*, janvier 1859, et *Arch. génér. de médecine*, 1859.

(4) Guyenot, Thèse de Paris, 1859.

(5) Viennois, Thèse de Paris, 1860.

(6) Rollet, *Recherches sur la syphilis*, 1861, p. 237 et suivantes. — Cullerier, *Rapport à la Société de chirurg.*, 1862.

(7) A. Ricordi, *Sifilide da allattamento*. Milano, 1865.